

## Prévention et sensibilisation à la lutte contre le dopage

### Pratique du golf en compétition et Sportif de Haut Niveau

**1 Le sportif est responsable de s'assurer qu'aucune substance interdite ne pénètre son organisme** selon le principe de **responsabilité objective**, la seule présence d'une substance interdite dans un prélèvement effectué chez un sportif et qui donne lieu à un rapport d'analyse anormal, suffit à constituer la violation d'une règle antidopage (VRAD), sans qu'il soit nécessaire de prouver l'intention d'amélioration des performances sportives.

**2 Toujours informer son médecin / son pharmacien de son statut de Sportif de Haut Niveau (SHN)**  
les substances contenant du Tramadol (anti-douleur) sont interdites en compétition depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**3 Vous êtes susceptible d'un contrôle en compétition, en stage ou sur tout lieu d'entraînement.**

**4 Pas d'automédication ou d'achats de médicaments en ligne.**

des médicaments "anodins" (ORL et antitussifs) contiennent des substances interdites ;

La liste des substances interdites est disponible et mise à jour au lien suivant :

<https://www.afld.fr/la-lutte-antidopage/les-regles-antidopage/la-liste-des-substances-et-methodes-interdites/>

Le Site Internet de l'AFLD met également à disposition un moteur de recherche permettant de savoir si un médicament contient une substance interdite : <https://medicaments.afld.fr/>

#### Cas particuliers :

Attention aux **béta-bloquants** lors de la pratique du golf qui sont des produits interdits nécessitant une Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutiques (**AUT**) (Voir sur ce sujet le § 7).

Depuis le 1er janvier 2022, toutes les injections de **glucocorticoïdes** sont interdites en compétition.

- par injection (les voies d'administration par injection comprennent les voies : intraveineuse, intramusculaire, périarticulaire, intra-articulaire, péri-tendineuse, intratendineuse, épidurale, intrathécale, intrabursale, intralésionnelle, intradermique et sous-cutanée) ;
- par voie orale (toutes les voies d'administration orale demeurent interdites, y compris les voies oromucosale, buccale, gingivale et sublinguale) ;
- par voie rectale.

Toutes les autres voies d'administration, y compris par inhalation, par aérosol intranasal, par gouttes ophtalmique ou par voie périanale, cutanée, dentaire-intracanalair sont autorisées en tout temps et ne requièrent pas d'AUT.

L'usage **hors compétition** des glucocorticoïdes, par quelque voie que ce soit, n'est pas interdit. Toutefois, un échantillon d'urine prélevé en compétition pourrait contenir des traces de glucocorticoïdes, même si la consommation a eu lieu hors compétition, et entraîner un résultat d'analyse anormal. Si le sportif et son médecin fournissent une justification clinique adéquate pour l'usage de glucocorticoïdes, une **AUT rétroactive** peut, le cas échéant, être accordée. Toutefois, dans le cas contraire, le résultat d'analyse anormal peut conduire à une sanction.

Pour plus d'informations sur les glucocorticoïdes (AUT, période de sevrage, etc.), nous vous invitons à consulter le [document d'orientation](#) élaboré par l'Agence mondiale antidopage

## Bêta-2 agonistes pour l'asthme

Le besoin d'obtenir une AUT avant la prise de bêta-2 agonistes contre l'asthme dépend du médicament que vous utilisez pour traiter l'asthme (salmétérol, salbutamol, formotérol, vilantérol, terbutaline ou autres bêta-2 agonistes).

Si vous devez utiliser ce type de traitement, nous vous invitons à lire les [lignes directrices de l'Agence mondiale antidopage sur l'asthme](https://www.wada-ama.org/fr/ressources/autorisation-dusage-des-fins-therapeutiques/lignes-directrices-sur-les-aut-lintention-18) : <https://www.wada-ama.org/fr/ressources/autorisation-dusage-des-fins-therapeutiques/lignes-directrices-sur-les-aut-lintention-18>

## 5 L'ingestion de « compléments alimentaires » constitue une conduite à risque

Tout produit peut être contaminé par une substance interdite. La composition exhaustive peut ne pas être mentionnée. Consulter son médecin, faire un bilan nutritionnel avec un professionnel de santé. **Attention aux achats en ligne** ; privilégier les achats en pharmacie, même si le risque zéro n'existe pas.

Selon le principe de responsabilisation du sportif et en application du **Code Mondial Antidopage, le sportif « doit s'assurer que tout médicament, supplément, préparation en vente libre ou toute autre substance qu'il utilise ne contient aucune substance interdite ».**

## 6 L'utilisation locale de topiques sur la peau demeure autorisée.7

### Autorisations d'Usage à des fins Thérapeutiques (AUT)

Si vous êtes amené à utiliser, pour des raisons médicales, des produits susceptibles d'être positifs au contrôle anti-dopage vous devez **obligatoirement** utiliser la plateforme en ligne de l'AFLD pour effectuer une demande d'AUT : <https://aut.afld.fr/se-connecter> avec l'aide de votre médecin.

Si vous êtes sportif de niveau national (évoluant en élite, sénior, relève ou collectifs nationaux), **aucune AUT à effet rétroactif ne vous sera accordée**, sauf en cas d'urgence médicale, d'état pathologique aigu ou de circonstances exceptionnelles, dont il devra être justifié auprès de l'AFLD.

Si vous êtes sportif de niveau infranational l'AUT préalable n'est pas obligatoire et la procédure d'AUT à effet rétroactif reste accessible sans condition.

Attention ! Le délai d'instruction de la demande d'AUT est de 21 jours à compter de la réception. Le dossier complet de la demande doit être déposé au moins 30 jours avant la première compétition pour laquelle l'autorisation est demandée.

Le médecin traitant ou le médecin ayant prescrit la substance ou la méthode interdite objet de la demande d'AUT est invité à remplir la partie du formulaire réservée au médecin de la façon la plus exhaustive possible ... afin de permettre au comité d'experts d'apprécier les circonstances ayant justifié le traitement. Les éléments confirmant le diagnostic doivent être joints et transmis avec cette demande. Ils doivent inclure l'historique médical complet et les résultats de tout examen pertinent, les analyses de laboratoire et d'imagerie. Les copies des rapports originaux ou des courriers doivent être également jointes. Les documents spécifiques pour certaines pathologies sont précisés dans : [conditions de prise en compte des demandes](#).

**En cas de problème lié à l'utilisation de la plateforme, vous pouvez contacter l'AFLD :** [medical@afld.fr](mailto:medical@afld.fr)

Page ressources AFLD : <https://www.afld.fr/la-lutte-antidopage/education-et-prevention/aut/>

## 8 En cas de doutes ou de questions :

Consulter son médecin traitant ou un **médecin du sport** et :

- Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) : <https://www.afld.fr/>
- ffgolf : <https://www.ffgolf.org/>